

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DUPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOISDEPARTEMENT
DE LA SOMME

Séance du 13 février 2020

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
52	40

Objet de la délibération
Finances Contributions statutaires Acomptes 2020
Référence
13_20200213_7.6.2

Date de la convocation
07/02/2020

Date d'affichage
19/02/2020

L'année deux mille vingt, le treize février à 09 heures 30, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'Amiens, sous la présidence de M. Alain GEST, Président.

Etaient présents : Mme BRIAULT, CANDELA, CLAISSE, DEBART, Mme FOURE, GEST, RENAUX, DE WITASSE THEZY, RIFFLART, LORIC, PETIT, Mme HAMADI, HERNANDEZ, JARDE, MERCUZOT, Mme PINON, SAVREUX, DEFLESSELE, DURIEUX, MAGNIER, SOMON, BLEYAERT, LEFEUVRE, STOTER, FRANCOIS, LEPERS, VILLAIN, BEAUVARLET, Mme LEMAIRE, LETESSE, CAPELLE, SURHOMME, Mme MAILLART, Mme WU, Mme THIEBAUT, DESSEAUX.

Excusés ayant donné procuration :

Mme FINET à M. RENAUX
M. SIMON à Mme FOURÉ
M. WATELAIN à Mme LEMAIRE
Mme CARPENTIER à Mme THIEBAUT

Excusés, absents : Mme BOHAIN, FRADCOURT, Mme RODINGER, Mme DE WAZIERS, DEFOSSÉS, LOGNON, BABAUT, GERARD, GREVIN, LENGLET, DELNEF, DESTOMBES.

Ont été nommé(e)s secrétaires de séance :

Pierre SAVREUX et Joseph BLEAYERT

Après adoption du budget 2020, les E.P.C.I adhérent au pôle métropolitain du Grand Amiénois verse un acompte sur les contributions dites statutaires correspondant à 66% du montant de la contribution 2019.

Le montant de l'acompte de la contribution des EPCI au titre de l'année 2020 se décompose comme suit :

E.P.C.I.	Contributions 2019	Acomptes 2020 / 66% (arrondi à l'euro inférieur)
Communauté d'agglomération Amiens Métropole	512 870 €	338 494 €
Communauté de communes Territoire Nord Picardie	50 380 €	33 250 €
Communauté de communes Somme-Sud-Ouest	58 870 €	38 854 €
Communauté de communes Nièvre et Somme	44 720 €	29 515 €
Communauté de communes du Pays du Coquelicot	53 780 €	35 494 €
Communauté de communes Avre-Luce-Noye	35 390 €	23 357 €
Communauté de communes du Val-de-Somme	41 450 €	27 357 €
Communauté de communes du Grand Roye	52 540 €	34 676 €
TOTAL =	850 000 €	560 997 €

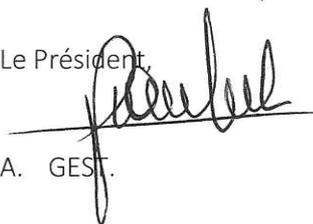
Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- Valide le versement, par les E.P.C.I., des acomptes pour les contributions statutaires 2020 selon les montants mentionnés dans le tableau ci-dessus.
- Inscrit la recette au B.P. 2020 – Chapitre 74 Art. 74751.

Fait et délibéré le 13 février 2020
Et ont signé les membres présents;
Pour extrait conforme,

Le Président,

A. GEST.





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois

Utilisateur : Leriverend Emilie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	1320200213_762
Date de la décision:	2020-02-13 00:00:00+01
Objet:	FINANCES Contributions statutaires Acompte 2020
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.6.2 - autres
Identifiant unique:	080-200082063-20200213-1320200213_762-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Notifiée à emilie.leriverend@grandamienois.com

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
080-200082063-20200213-1320200213_762-DE-1-1_0.xml	text/xml	923
nom de original:		
DELIB13_CONTRIBUTIONS_STATUTAIRES_ACOMPTE.pdf	application/pdf	145157
nom de métier:		
99_DE-080-200082063-20200213-1320200213_762-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	145157

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 février 2020 à 16h45min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 février 2020 à 16h45min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 février 2020 à 16h45min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 février 2020 à 16h45min48s	Reçu par le MI le 2020-02-14

